



Séance extraordinaire du conseil municipal

6 juillet 2026 à 17 h 34

Procès-verbal

Sont présents(e)s : M. Pierre Richard, maire
Mme Julie Robillard, conseillère
M. Alexandre Morin, conseiller
Mme Marie-Ève Landry, conseillère
Mme Nathalie Bélanger, conseillère

Sont absents(e)s : Mme Francine Chaput, conseillère
M. Sylvain Beaulieu, conseiller

Est également présente:

Anne-Julie Bergeron, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2026 à 19 h 02.
5. Dépôt - Démission de Mme Pauline Desgroseilliers, préposée au débarcadère et à la station de lavage temporaire.
6. Embauche - Concours d'emploi # 202605-27 - Aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager - Poste remplaçant.
7. Embauche - Concours d'emploi # 202606-35 - Préposé à la station de lavage et soutien aux opérations - Poste étudiant.
8. Embauche - Concours d'emploi # 202604-24 - Secrétaire-réceptionniste en urbanisme et à la sécurité publique.
9. Embauche - Concours d'emploi # 202603-11 - Manoeuvre temporaire.
10. Période de questions générales.
11. Clôture et levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Pierre Richard, souhaite la bienvenue aux membres présents et constate le quorum à 5 membres.

10975-07-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question de l'assistance.

10976-07-2026

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 JUIN 2026 À 19 H 02.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue devant public le 15 juin 2026, joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2026, à 19 h 02, soit approuvé tel que rédigé.

DEP-202607-01

5. DÉPÔT - DÉMISSION DE MME PAULINE DESGROSEILLIERS, PRÉPOSÉE AU DÉBARCADÈRE ET À LA STATION DE LAVAGE TEMPORAIRE.

Le conseil prend acte de la démission de Mme Pauline Desgroseilliers de son poste temporaire de préposée au débarcadère et à la station de lavage, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2026, lui adresse ses remerciements pour ses services rendus depuis le 4 juin 2025 et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis.

10977-07-2026

6. EMBAUCHE - CONCOURS D'EMPLOI # 202605-27 - AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER - POSTE REMPLAÇANT.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des loisirs et de la vie communautaire pour combler un poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien en remplacement du titulaire actuel du poste ;

ATTENDU le concours d'emploi # 202605-27 pour combler ce poste ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2018-2024 en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, madame Patricia Comeau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil accepte la recommandation précitée et entérine l'embauche de madame Kim-Fay Logan, au poste remplaçant d'aide technique aux loisirs et préposée à l'entretien ménager assujetti à une période de probation en vertu de l'article 5.02 de la convention collective, à compter du 22 juin 2026, à 80 % de l'échelon salarial, le tout selon les dispositions de la convention collective et de son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires appropriés.

10978-07-2026

7. EMBAUCHE - CONCOURS D'EMPLOI # 202606-35 - PRÉPOSÉ À LA STATION DE LAVAGE ET SOUTIEN AUX OPÉRATIONS - POSTE ÉTUDIANT.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des loisirs et de la vie communautaire pour combler un poste étudiant de préposé à la station de lavage et soutien aux opérations pour la saison nautique 2026;

ATTENDU le concours d'emploi # 202606-35;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, madame Patricia Comeau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil accepte la recommandation précitée et entérine l'embauche de monsieur Lenny Bergeron Reimann, au poste étudiant de préposé à la station de lavage et soutien aux opérations pour la saison nautique 2026, à compter du 3

juillet 2026 selon les besoins du Service des loisirs et de la vie communautaire et aux conditions édictées à son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-29000-141.

10979-07-2026

8. EMBAUCHE - CONCOURS D'EMPLOI # 202604-24 - SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE EN URBANISME ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

ATTENDU les besoins du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour combler le poste de secrétaire-réceptionniste en urbanisme et à la sécurité publique, poste de statut régulier syndiqué permanent ;

ATTENDU le concours d'emploi # 202604-24 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2018-2024 en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Nicolas Lesage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil accepte la recommandation précitée et procède à l'embauche de madame Nadia Perron, au poste de secrétaire-réceptionniste en urbanisme et à la sécurité publique assujettie à une période de probation en vertu de l'article 5.02 de la convention collective, à compter du 7 juillet 2026, à 90 % de l'échelon salarial, le tout selon les dispositions de la convention collective et de son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-61000-141 et autres postes appropriés.

10980-07-2026

9. EMBAUCHE - CONCOURS D'EMPLOI # 202603-11 - MANOEUVRE TEMPORAIRE.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des travaux publics pour combler 3 postes de manœuvre temporaire pour la saison estivale

ATTENDU le concours d'emploi # 202603-11 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2018-2024 en vigueur ;

ATTENDU les recommandations favorables du contremaître, monsieur Serge Catman et de la coordonnatrice des travaux publics, madame Brigitte Roussel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil accepte les recommandations précitées et procède à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Richardson, à titre de salarié temporaire selon l'article 5.05 de la convention collective, au poste de manœuvre, à compter du 7 juillet 2026 pour une période n'excédant pas 170 jours de travail, à 90 % de l'échelon salarial et des dispositions de la convention collective de même que son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-141 et autres postes appropriés.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES.

Aucune question écrite n'avait été reçue et aucune question de l'assistance.

10981-07-2026

11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 17 h 39, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ de clore la séance, l'ordre du jour étant épuisé et de lever l'assemblée.

Mention:

Je, Pierre Richard, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les citées et villes.

(Signé)

Pierre Richard, maire

(Signé)

Anne-Julie Bergeron, greffière